

J.A. Lausanne Domaine 44 public

Bi-mensuel romand
N° 44 16 décembre 1965

Rédacteur responsable : André Gavillet
Le numéro : 70 centimes
Abonnement pour 20 numéros :
Pour la Suisse : 12 francs
Pour l'étranger : 15 francs

Changement d'adresse : 50 centimes
Administration, rédaction :
Lausanne, Case Chauderon 142
Chèque postal 10 - 155 27
Imprimerie Raymond Fawer S.A., Lausanne

Les articles de ce numéro
ont été discutés ou rédigés par :

Gaston Cherpillod
Ruth Dreifuss
Henri Galland
André Gavillet
Marx Lévy
Serge Maret
Jacques Morier-Genoud
Christian Ogay

Le N° 45 sortira de presse le jeudi 13 janvier 1966

De la condition d'intellectuel à l'élection de Pierre Graber à la présidence du Conseil national

Qu'est-ce qu'un intellectuel ?

La question est suisse. En effet, le portrait-robot international : front haut, poils rares, mains non calleuses, porteur de diplômes parchemineux, ce portrait-là ne permet pas d'identifier la variété « helvetica » de l'engeance.

Tout ce qui est universitaire n'est pas intellectuel. Et la majorité des titrés et des gradués ne méritent pas, heureusement, cette péjorative épithète. Les mots eux-mêmes par affinité et répulsion révèlent les incompatibilités : un Herr Doktor n'est pas un intellectuel, ni le directeur de Bühle S.A., ni le président du conseil d'administration de la Société de Banques suisses, ni les possesseurs de la richesse, ni les détenteurs du pouvoir.

Dans une société bien organisée, ce qui compte, c'est la fonction. Vous êtes avocat, vous êtes magistrat. Vos idées, voire votre intelligence, on sait qu'elles vous permettent d'exercer cette profession. C'est dans l'ordre des choses, donc rassurant. Vous êtes intellectuel ? La fonction sociale ne vous habille plus entièrement : vous êtes un peu débraillé, mauvais genre, inquiétant.

Au fait, l'intellectuel est-il un bon Suisse ?

Les intellectuels de proue

En quelques semaines, les intellectuels de « Domaine Public » ont été souvent montrés du doigt. Lors d'une campagne électorale récente, nous étions dits, dans la propagande radicale, intellectuels de proue, de choc, intellectuels faméliques. Faméliques, mais affamés : M. Max Syfrig, dans la « Tribune de Lausanne », nous prêle un appétit féroce. M. Jean Mistral, alias Jean Möri, dans la « Lutte Syndicale », nous considère comme « un cénacle qui dispense généreusement les conseils gratuits à la ronde » ; et si nous parlons d'un grand hebdomadaire syndical, c'est, dit-il, pour en être les rédacteurs et « faire bénéficier la masse syndicale de nos dons éclectiques ».

A lire ces Messieurs, la définition de l'intellectuel se précise. C'est quelqu'un qui ne joue pas le jeu, donc mal identifiable : il ne révèle pas ses ambitions, donc il faudrait lui en supposer d'inavouables, d'autant plus âpres ; il ne s'occupe pas d'une seule chose, ce qui permettrait d'avoir prise sur lui. Il s'occupe de tout, il s'imagine que ce qui est d'intérêt public peut être discuté, c'est un amateur, il croit à la démocratie, il va jusqu'à penser, par exemple, que des syndiqués ont le droit de parler à voix haute d'un problème essentiel de la vie syndicale.

Bref, l'intellectuel irrite en Suisse un je ne sais quoi fort irascible. Il désécurise. Mais il faudrait pouvoir préciser.

Les intellectuels de droite

M. Georges Perrin qui, dans le « Journal de Genève » et la « Feuille d'Avis de Neuchâtel », nous a consacré un éditorial, nous permettra de faire un pas.

M. Perrin n'est pas de nos censeurs, il présente, au contraire, notre journal en termes fort aimables, étant sensible, nous nous excusons de citer, à notre « vaste et minutieuse information ». Il n'est donc pas de ceux qui donnent de l'intellectuel, qui documentation en main discute des problèmes nationaux, une définition péjorative.

Mais son éditorial invite à poser la question suivante, car nous ne sommes pas seuls en cause : Y a-t-il des intellectuels de droite ? Et si oui, pourquoi ?

Donc, répondant à notre dernier éditorial où nous déplorions que la Suisse ne soit pas capable d'entreprendre un minimum de réformes que d'autres

pays ont accomplies, même sous des régimes non socialistes, et où nous réclamions une ouverture de la droite non conservatrice, M. Perrin nous renvoie notamment au postulat de M. Reverdin sur la planification. En fait, nous en avons parlé d'emblée (D.P. 22), de même que nous avons commenté avec sympathie le programme des « doctorants » de Saint-Gall, peu suspects pourtant de gauchisme. Seulement, quel est le poids au Conseil national du député libéral Reverdin quand il demande une planification des investissements publics et même privés en Suisse ? Il est à craindre qu'en dépit de ses fonctions, de ses titres et du label d'un parti de droite, M. Reverdin ne soit traité par ses pairs, lui aussi, d'« intellectuel ». C'est qu'en fait il se heurte aux mêmes forces. Mais faisons un pas encore. A quoi n'est-il pas permis de toucher ?

L'interview du président Graber

Pierre Graber a les dons d'un grand parlementaire. Mieux, il est un des rares Romands qui se sente à l'aise aux Chambres fédérales. Son accession à la présidence du Conseil national a été la récompense de ces qualités-là. Nul ne songerait donc à le traiter d'« intellectuel », au sens que l'on sait.

Parlementaire de sang, Pierre Graber est soucieux de donner au législatif des instruments de travail efficaces dignes d'un Etat moderne, et de lui restituer une partie de ses compétences dont il s'est laissé dessaisir par l'administration qui règle l'essentiel des décisions à prendre au moment où elle consulte les grandes associations économiques. Il déclarait au correspondant à Berne de la « Feuille d'Avis de Lausanne », au lendemain de son élection, que c'était pour lui une tâche primordiale. Il n'en fallut pas plus pour qu'au milieu des éloges, M. Jean Möri, alias Jean Mistral, lui adresse cet avertissement, diffusé par la C.S.S. :

« Il semble hanté lui aussi par la procédure de consultations préalables qui menace de « court-circuiter » le parlement et de décolorer son rôle législatif. Qu'il n'oublie pas l'utilité de telles procédures. Car si c'est le parlement qui fait les lois, la démocratie directe permet au peuple de les défaire. Le meilleur moyen de construire est de tenir compte de cet état de fait et de ne pas transférer l'immodestie qu'il réprovoque du plan personnel au clan parlementaire, les conseils de la nation étant eux-mêmes au service de la communauté nationale. »

Quoique pâteuse, la mise en garde est claire (on remarquera notamment l'expression le « clan parlementaire » ; le Conseil national, encore un cénacle, encore une chapelle, encore une secte !).

Mais ce que dit M. Möri, tous les représentants des grandes associations professionnelles patronales le pensent. Peuple et parlement sont bons pour ratifier. C'est au niveau des associations professionnelles que s'élabore et se discute la politique nationale, et c'est là que sont bloquées toutes velléités de réformes. Est « intellectuel » qui prétend ne pas suivre la filière des puissances économiques et toucher par la voie politique seule aux institutions en place, est « intellectuel » qui ne s'incline pas devant les partenaires sociaux, est « intellectuel » qui prétend s'en mêler.

Sur des idées neuves, l'entrée en matière est refusée. Plutôt que de discuter le fond, un mot permet de jeter le discrédit sur l'idée : intellectuel, on a tout dit.

Oui, le mot a un sens suisse ; il révèle un refus de toucher aux habitudes, une certaine sénescence nationale.

L'«esprit maison» de l'Institut universitaire des hautes études internationales

Politique universitaire

Jusqu'à une date récente, les milieux patronaux sont demeurés relativement indifférents au contenu et à l'esprit de l'enseignement universitaire, spécialement dans l'ordre des sciences humaines. Mais en plusieurs pays européens la tendance s'ébauche aujourd'hui à donner au patronat une faculté d'intervention directe.

Cette remarque est signée Jean Meynaud (Le Coopérateur suisse, p. 325) ; il parlait, on le sait, en connaissance de cause, son indépendance d'esprit n'ayant pas toujours été agréée dans ce pays.

Pourquoi cette intrusion ? Jean Meynaud l'expliquait en deux chiffres. Dans une dizaine d'années, la population active, d'après les estimations des instituts d'études démographiques, est censée augmenter de 14 %.

Dans le même laps de temps, les cadres supérieurs, c'est-à-dire ceux qui reçoivent une formation de type universitaire, doubleront leur effectif.

Aujourd'hui, la politique du personnel et du recrutement des cadres supérieurs est donc une des préoccupations dominantes des grandes entreprises privées ; d'où leur souci d'écrémer dès leur sortie de l'université les meilleures têtes, afin de pourvoir au renouvellement de leurs états-majors.

Cette politique revêt des formes diverses : parfois, l'on se contente d'avoir un pied dans la maison, c'est un siège au Conseil académique, c'est l'attribution — non sans générosité — d'une bourse pour aider un chercheur. Ou bien, cas extrême, certaines entreprises n'hésitent pas à créer des écoles spécialisées dans la formation des cadres privés, sur le modèle de la Business School d'Harvard : cas de l'IMEDE, créée à Lausanne par Nestlé, et du Centre d'études industrielles à Genève.

L'Institut des hautes études internationales à Genève se situe à mi-chemin entre l'université traditionnelle et l'école de cadres. Cas original, il mérite une description.

Un rose bonbon agressif

C'est dans un des plus beaux parcs de Genève que l'on découvre l'IUHEI (Institut universitaire de hautes études internationales). Sous les grands arbres, les lignes modernistes (bois et béton) des pavillons forment un parfait contraste avec le rose bonbon agressif de la villa Barton, où sont concentrés les bureaux de la direction, des professeurs, et la bibliothèque.

L'Institut fut fondé en 1927 par William Rappard et Paul Mantoux. Il a pour but « l'étude scientifique des relations internationales contemporaines. Les questions y sont traitées des points de vue historique, juridique et économique ».

Le corps enseignant compte 29 professeurs et chargés de cours. Parmi eux, quelques-uns sont des professeurs permanents. A citer, au nombre de ceux qui illustrèrent ou illustrent la maison, Maurice Beaumont, qui enseigna à l'institut, qu'il quitta pour la Sorbonne, l'histoire contemporaine, notamment l'histoire allemande, Paul Guggenheim, professeur de droit international de réputation mondiale, et, célèbre dans son genre, Wilhelm Röpke, vénérable bloc erratique du libéralisme économique du siècle dernier.

L'institut est aussi équipé, administrativement et financièrement, pour recevoir des professeurs « visiteurs » qui, de passage à Genève, viennent y donner quelques leçons - conférences. L'institut s'honore d'avoir reçu Galbraith, Aron, etc. Ainsi, il peut tisser un réseau de relations universitaires, qui porte au loin sa réputation au point qu'il n'est pas rare, outre-Atlantique, que l'on s'étonne d'apprendre qu'à côté de l'IUHEI, il existe aussi une université d'Etat, à Genève.

Deux cent soixante étudiants suisses et étrangers y préparent une licence en sciences politiques (mention études internationales) ou un doctorat en sciences politiques. Parmi les quelques bons travaux livrés par la maison, citons la thèse de Friedländer sur Hitler et les U.S.A., ou celle de Molnar sur la conférence de Londres de la Première Internationale.

Mais comment est organisé un institut privé de cette importance et de quel air du temps vit-il ?

La direction

La direction appartient à un conseil exécutif où siègent de droit le chef du Département de l'Instruction publique du canton de Genève et le recteur de l'Université.

Les trois autres membres sont MM. David Morse, directeur du Bureau international du travail, M. Willy Bretscher, rédacteur en chef de la « Neue Zürcher Zeitung », conseiller national radical, qui, à deux reprises, présida la commission des Affaires étrangères, M. Philippe de Weck, directeur général de l'Union des banques suisses, et que l'on retrouve, à ce titre, aux conseils d'administration de l'usine Sécheron, de l'U.S. Rubber Overseas, de Renault-Suisse, de l'Office du livre S. A. Membre éminent du Rotary, M. de Weck authentifie par le grade de colonel la qualité aristocratique de son sang fribourgeois. Quant au directeur de l'IUHEI, le professeur Jacques Freymond, est-il nécessaire de le présenter ? Conseil d'administration de Nestlé, de la « Gazette de Lausanne », commission du Département politique fédéral qui choisit nos futurs diplomates. Colonel E.M.G., il siège au Comité international de la Croix-Rouge sous la présidence de son ancien supérieur hié-

archique, le colonel Gonard, qui enseigne à l'institut, où, curieux chassé-croisé, le président de la Croix-Rouge dirige un séminaire intitulé « War and Politics ». M. Freymond est aussi professeur extraordinaire à la Faculté des lettres de Genève ; et, chose étonnante, la faculté sœur de la même université genevoise, celle des sciences économiques et sociales, vient de le nommer docteur honoris causa, mention « études internationales », titre même des doctorats décernés par son propre institut !

Au conseil de la fondation de l'IUHEI, on trouve les mêmes noms, plus le conseiller fédéral chargé du Département de l'intérieur et M. Robert Triffin, professeur à l'Université de Yale, un économiste libéral de droite.

Echantillonnage complet donc qui groupe la presse, la banque, l'armée, la Croix-Rouge, la diplomatie, les magistrats politiques, les institutions internationales, les universités suisses et étrangères. Incontestablement, l'institut est proche de la « réalité » : à la fois académique et dans le vent.

La FERIS

Une deuxième fondation soutient l'institut : la fondation pour l'étude des relations internationales en Suisse (FERIS). M. Albert Pictet la préside : il y apporte le prestige du patriciat genevois et, comme administrateur de nombreuses sociétés (SODECO, Ursina, Guigoz, Fibre de verre, etc.), il assure la liaison avec diverses industries suisses ; M. Freymond est secrétaire trésorier ; les autres membres sont : M. Déonna, conseiller national libéral, l'un des dirigeants de la Société pour le développement de l'économie suisse qui, en sa qualité d'administrateur de plusieurs S. A., facilite le contact avec le monde industriel. (A relever notamment les Ciments Portland et le « Journal de Genève ») ; le recteur de l'Université de Genève, et M. Paul Ladame, journaliste, ancien directeur des actualités cinématographiques, ex-chroniqueur radiophonique qui, en 1950, cherchait 5 millions de dollars pour lancer un grand journal européen et américanophile, ancien chef des services de presse de l'AELE, secrétaire de la conférence européenne des recteurs ; comme chargé de cours M. Ladame enseigne à l'Université de Genève... la méthodologie de l'information.

Le financement

Des fonds privés assurèrent le départ. D'abord le Laura Spelman Rockefeller Memorial Fund, puis la Fondation Rockefeller. Elle offrit cinq millions. Les premières années furent sans souci.

Mais les fondations américaines ont un principe : elles ne renouvellent pas automatiquement leurs dons. Elles désirent répartir leurs largesses. Elles ne

Y a-t-il des Valaisans ?

Faire le portrait d'une race — la phrase est de l'auteur même — c'est à quoi prétend Maurice Chappaz dans son livre : « Le portrait des Valaisans »¹. Il y aurait donc une race valaisanne. S'agissant d'une espèce de bovidés, j'en tombe d'accord avec les éleveurs. Hélas, il s'agit d'une espèce d'hommes. Où l'auteur présuppose, sceptique je demande à voir. Que le Valais nous apparaisse avec une figure aux traits parfois originaux, sans doute : mais ce truisme vaut pour toutes les micro-cultures, basque, bretonne ou haut-alpine. Demandez à n'importe lequel d'entre les écrivains genevois ou vaudois âgés de moins de soixante-dix ans de célébrer le peuple de leur canton comme une « race » : ils se récuseront épouvantés. On me rétorquera que la population valaisanne a moins connu le métissage que ses voisins du Léman — de pauvres sang-

mêlés. Mais pourquoi se hausser du relatif historique à l'absolu humain ? C'est un saut qu'il convient de s'interdire.

Vrai recueil d'histoires du cru, le livre de Chappaz abonde en anecdotes. Etes-vous amateur de pittoresque, de descriptions superficielles, il vous séduira. Mais si vous exigez de la littérature qu'elle soulève la gaze des apparences pour vous restituer la chair du monde, vous serez déçus : Chappaz reste prisonnier du folklore. A chacun son domaine : l'Amérique aux Américains, aux folkloristes le folklore — ils l'étudieront en savants. L'écrivain a tout autre chose à nous livrer : il doit nous proposer une totalité. L'univers de Chappaz est clos : il se renferme sur une mythologie. Son Valais de curés, de crétins et de présidents est peuplé de silhouettes, tragiques ou farcesques : nous aurions voulu des hommes. Cette

absence majeure, je la déplore, parce que Chappaz sait écrire. Témoin ces pages où le tourisme vandale est exécuté d'une main sûre. Le style de Chappaz lui appartient. Nous ne le discuterons pas : il a le mérite d'exister. Mais le style n'est qu'un instrument de travail. Que fait Chappaz du sien ?

¹ « Cahiers de la Renaissance vaudoise ».

Cherpillod.

Cherpillod aime plusieurs œuvres de Chappaz, il place haut la poésie. D'où ses exigences. Mais pourquoi le conte, les histoires ne seraient-elles pas littérature ? On les aime chez Diderot ou Rabelais. A trop exiger de la littérature, ne risquons-t-on pas de l'obliger à être toujours guindée, totale ? La valaisannerie pas plus que la vaudoiserie ne sont estimables. Mais les histoires du cru, pourquoi pas ?

A. G.

à Genève

veulent pas être considérées comme des machines à subventions.

Il fallut donc dès 1948 notamment trouver d'autres moyens de financement.

On eut recours au canton de Genève qui, en 1949, porta sa subvention de 40 000 à 100 000 francs, puis à 200 000 en 1950. Cette augmentation fut un des arguments utilisés pour obtenir, à partir de 1952, à une époque où le Conseil fédéral refusait obstinément de subventionner les universités cantonales, une subvention fédérale de 100 000 francs. Le même processus d'augmentations justifiées l'une par l'autre se renouvela et, dès 1962, la Confédération versa 300 000 francs par an (plus une dépense de quelque deux millions pour la réfection des locaux mis gratuitement à la disposition de l'institut) tandis que la contribution cantonale passait de 400 000 à 580 000 francs pour atteindre 660 000 francs au budget de 1966. Et bientôt la Confédération donnera 500 000 francs (1966 et 1967) et 800 000 francs dès 1968.

Pendant ce temps, malgré l'augmentation des subventions suisses et de l'effort de Genève et de la Confédération, on continua à mettre à contribution les fondations américaines : Rockefeller en 1956, Ford deux ans plus tard. Créée en 1957, la FERIS permit de solliciter les fonds américains sous une nouvelle étiquette. Ces versements ont souvent une destination précise : payer tel enseignement, tel séminaire ; permettre l'organisation d'un colloque, subventionner une recherche, verser des bourses à des étudiants de telle ou telle nation...

En 1961, le budget d'exploitation de l'institut était de l'ordre d'un million. Par 700 000 francs de subventions, les pouvoirs publics couvraient plus des deux tiers des frais. Aujourd'hui leur apport dépasse largement le million ; dans deux ans, il dépassera un million et demi. Si l'on tient compte du nombre restreint des étudiants, c'est une somme considérable. L'Etat fédéral et cantonal consacrent probablement plus d'argent à la formation d'un étudiant à l'IUHEI qu'à la formation d'un étudiant en sciences humaines à l'université.

Or, ce soutien généreux pose un problème de politique universitaire.

Une école post-universitaire

L'institut a non seulement étendu ces dernières années le champ de son activité en coordonnant son enseignement avec celui de l'Institut africain et l'Institut d'études européennes, fondé en 1963, mais il ne se limite plus, comme le prévoyaient ses statuts, aux relations internationales contemporaines. Il concurrence la Faculté des lettres en ouvrant de véritables cours d'histoire : « L'ère bismarkienne », « La III^e République et sa politique étrangère », « Le socialisme international au XIX^e siècle », « Aux

sources du communisme ». Il se consacre tout particulièrement à l'étude du mouvement ouvrier, l'ironie de l'histoire voulant que les révolutionnaires du XIX^e siècle soient soumis aux recherches des chercheurs qu'encouragent les bourses Rockefeller, Ford ou Nestlé. Méandres du matérialisme dialectique ! L'institut, grâce à ses ressources financières variées peut offrir aux professeurs et aux étudiants des avantages qui, petit à petit, lui confèrent un prestige supérieur à celui de l'université. La souplesse de son organisation l'autorise aussi bien à faire appel à certains professeurs de l'université qui lui consacrent alors une part de leur activité que de permettre à certains professeurs de l'institut d'accorder une partie de leur temps au service de l'industrie : M. Gilbert Etienne fait des études de marché pour la Fédération horlogère ; M. Curzon dirige la succursale genevoise de la Fisecon Limited S. A., de Londres.

Aux étudiants avancés et aux gradués sont souvent offertes des bourses plus généreuses que nulle part ailleurs, des possibilités de publier quelques études, parfois dans le bulletin SEDEIS (bulletin ronéotypé trimestriel de la Société d'études et de documentation économiques, industrielles et sociales, à Paris, qui, sous la direction de Bertrand de Jouvenel, publie des études économiques : prix de l'abonnement, 250 francs par an ! Certains de ces travaux sont traduits en anglais et publiés dans *Futuribles*, *studies in conjuncture*, qui paraît à Genève, notamment avec l'appui financier de la FERIS dont nous avons parlé plus haut). A la fin de leurs études, ils ont des chances de faire carrière, pour autant qu'ils aient retenu l'attention et mérité une recommandation de l'IUHEI, dans des organisations internationales, dans l'industrie, ou dans des instituts de sciences politiques en Suisse et à l'étranger. L'Association des Anciens, fort active, facilite ces placements. L'institut, enfin, est un de ces débouchés, car il se propose de former lui-même un grand nombre de ses propres enseignants.

Tous ces avantages rendent cette maison attractive. Elle tend à se présenter comme une école de niveau post-universitaire. Les universités cantonales et leurs facultés des sciences humaines qui ne peuvent se développer au même rythme, qui n'ont ni les mêmes ressources, ni les mêmes relations, qui n'ont pas de semblables « entrées » s'en trouvent déclassées.

Mais est-ce critiquable ?

L'enseignement universitaire l'industrie et l'Etat

C'est avec bonne conscience que l'industrie et le monde des affaires prospectent de la sorte le milieu de jeunes universitaires : ils leur rendent service en trouvant des débouchés à leur talent, ils servent

le pays en utilisant des hommes aptes à conduire les batailles de la concurrence internationale.

Dans notre régime, ce raisonnement est inattaquable. Mais il est alors pour le moins indispensable que les pouvoirs publics songent à la formation de leurs propres cadres et qu'ils préparent les hommes qui devront faire contrepoids aux intérêts privés. C'est une tâche indispensable.

Dans leurs réponses à notre dernier référendum, plusieurs lecteurs ont émis le vœu que soit créée en Suisse une école de cadres pour tous ceux qui doivent assumer des responsabilités publiques. Or, curieusement, l'on découvre que c'est l'IUHEI, si étroitement lié au capitalisme suisse et international, qui sert d'école de stages pour nos futurs diplomates. En 1961, pour justifier sa subvention, le Conseil fédéral déclarait :

« Il serait regrettable que dans un institut auquel le Département politique est heureux de recourir pour la formation des jeunes diplomates suisses une partie des professeurs permanents continuent à être rétribués par des fondations étrangères ».

Non seulement l'enseignement public du degré supérieur n'a pas la possibilité de se charger de cette tâche, mais l'argent qui lui permettrait d'accomplir ce travail sert à subventionner un institut qui répond à d'autres fins et qui doit, même si l'on sait s'y montrer libéral, tenir compte aussi des desiderata implicites des riches mécènes qui lui permettent de mieux vivre.

Or, seule l'université publique est en mesure de faire figurer à son programme des cours où seraient analysés aussi bien que le marketing les techniques de l'obtention du consensus dans l'entreprise ou des modalités d'exploitation des consommateurs. Seule l'université a l'indépendance nécessaire pour faire une place au problème de l'organisation des travailleurs, de la formation syndicale, pour entreprendre une étude critique des monopoles, y compris des monopoles semblables à ceux qui subventionnent l'IUHEI.

Aussi le développement de l'IUHEI pose-t-il deux problèmes :

- celui d'une aide accrue aux facultés de sciences humaines des universités d'Etat ;
- celui de la formation indépendante et du recrutement des cadres indispensables aux secteurs publics et collectifs.

Au XIX^e siècle, l'université était surtout soucieuse de défendre face à l'Etat sa liberté académique. Aujourd'hui, c'est face au monde du profit qu'elle doit sauvegarder son indépendance et sa liberté. Mais cette autonomie présuppose que l'Etat croie à sa mission et qu'il lui donne les moyens de l'accomplir.

Dans les sciences humaines surtout, primauté à l'enseignement public.

Un « Blick » romand ?

Une annonce publicitaire, qui n'a eu qu'une discrète diffusion, car il ne semble pas que la grande presse ait accepté de lui ouvrir ses colonnes, intrigue les cercles de journalistes.

Un Centre Romand de l'Information et de l'Actualité C.R.I.A. (sic) désire lancer un journal romand qui prendrait le titre de « La Tribune romande » avec en supplément « Le Choc » (sic).

Le répondant est l'imprimerie Fragnière S. A., Fribourg. Modeste imprimerie locale et familiale, elle ne possède pas les moyens, c'est-à-dire les millions, qu'exige aujourd'hui le lancement d'un quotidien. Elle ne prétend d'ailleurs parler qu'au nom d'un groupe financier suisse de la presse et de la publicité.

Pour l'instant, les promoteurs cherchent à constituer

l'équipe de base : un rédacteur en chef, un rédacteur-adjoint, un chef-reporter « de classe internationale » ; la mise au concours était ouverte jusqu'au 15 octobre.

Les rédacteurs en chef des journaux romands ont mis en garde leurs journalistes, leur déconseillant de s'engager dans cette affaire ; les agences de publicité, de leur côté, auraient refusé d'affirmer la publicité de ce nouveau journal.

Malgré la discrétion des responsables, chacun s'accorde pour voir là une tentative du groupe Ringier, qui édite « Blick », de s'implanter en Suisse romande. Il semble que l'on en soit pour l'instant au stade des ballons d'essai.

Un « Blick » romand ? Merci bien. « France-Soir » nous suffit !

Un discret message

Dans notre commentaire d'une émission T.V. sur les pénitenciers, nous regrettons que la réforme des établissements exigée par le nouveau Code fédéral suisse ne soit pas encore réalisée. Et pourtant les Cantons avaient un long délai devant eux : vingt ans jusqu'à fin 1962. Il fut prolongé une fois déjà jusqu'à fin 1966. Nous disions qu'à cette date rien ne serait mis en place. Il n'était pas difficile d'être prophète. Aussi le Conseil fédéral propose-t-il par message aux Chambres d'accorder une rallonge jusqu'au 31 décembre 1972.

Et en 1972 ? Ose-t-on espérer ?

Ajoutons que cette réforme pénitentiaire doit faire l'objet d'un concordat intercantonal et qu'elle exigera une collaboration active des cantons romands, chacun d'entre eux prenant en charge des catégories différentes de détenus.

Chronique des Raffineries

Cette fois, nous sommes au cœur du débat : si les Romands tiennent à cette raffinerie, ils doivent se grouper pour la racheter et la faire vivre. Dans « L'Ordre Professionnel » (4 décembre 1965), M. Victor Lasserre résume clairement la situation. Son éditorial mérite d'être largement cité.

L'éditorial de M. Lasserre

« La première réaction des autorités et d'une partie de la presse, lorsque fut connue la nouvelle, fut d'implorer le secours de la Confédération. Comme il l'avait fait en juin 1964 déjà, comme l'avait fait par anticipation son prédécesseur, M. Holenstein, au moment du démarrage de l'entreprise, M. Schaffner, chef du Département de l'économie publique, opposa une fin de non recevoir à ces démarches : les dispositions légales ne permettent pas à la Confédération de soutenir ni directement ni indirectement une création de l'économie privée. La déception fut vive, mais elle a eu au moins le mérite de rappeler à nombre de Romands que si Berne ne peut ou ne veut pas les aider, ils ont la possibilité de s'aider eux-mêmes. C'est ainsi que l'esprit de revendication cède peu à peu le pas — semble-t-il — à un esprit d'initiative.

En effet, l'idée de créer un groupe suisse — romand de préférence — qui s'efforcera de racheter les Raffineries du Rhône prend corps. Elle a été envisagée lors de l'entrevue que le gouvernement valaisan, accompagné de deux conseillers d'Etat vaudois, a eue avec une délégation du Conseil fédéral. Elle a été défendue avec vigueur par la Société des Ciments Portland de Saint-Maurice S. A. dans une lettre adressée au « Nouvelliste du Rhône », qui mène une campagne acharnée contre la mainmise étrangère sur les installations de Collombey. Elle est répandue par des journaux de tendances très différentes. Elle a été développée, notamment par M. Pierre Graber, nouveau président du Conseil national et chef du Département des finances du canton de Vaud, au cours d'un débat radiophonique. Mardi, le Conseil municipal de la Ville de Genève unanime a renvoyé à une commission une résolution invitant le Conseil administratif à prendre contact avec la municipalité de Lausanne en vue de constituer un groupe de rachat. Des commentateurs soulignent avec justesse que l'effort financier consenti par les Bâlois pour l'aménagement de leurs ports rhénans pourrait être imité par les Romands pour la sauvegarde du caractère suisse des Raffineries.

L'entreprise serait-elle viable ? La Société des Ciments Portland de Saint-Maurice, qui, avec d'autres, a prêché d'exemple puisqu'elle a continué à s'approvisionner en huile lourde à Collombey, malgré les offres plus favorables de compagnies étrangères, en est persuadée. Dans sa lettre au « Nouvelliste du Rhône », elle écrivait notamment : « Si l'on songe aux clients tels que : la Confédération, l'armée, les CFF, les industries chimiques, du gaz, de la briqueterie et du ciment, la centrale thermique de Vouvry-Chavalon, les futures centrales thermiques, les colonnes d'essence libres et tant d'autres, cela représente, incontestablement, une force suffisante pour assurer largement l'existence de la raffinerie. »

Peut-on partager sans plus un tel optimisme ?

Nous n'en sommes pas absolument convaincu. Certes, les trois cantons romands les plus intéressés à l'affaire, soit le Valais, Vaud et Genève, parviendraient sans doute à réunir les capitaux nécessaires au rachat. Au besoin, ils pourraient solliciter des prêts de la Confédération, et l'on verrait mal que celle-ci se dérobat, elle qui a, par exemple, soutenu les institutions internationales à coups de dizaines de millions. Si coûteuse soit-elle, l'acquisition des raffineries n'est toutefois rien en regard de leur exploitation. Le ravitaillement de Collombey par l'oléoduc est-il assuré ? Trouvera-t-on vraiment la clientèle suffisante ? En cas de besoin, c'est-à-dire dans l'éventualité d'un dumping prolongé, cette

clientèle serait-elle disposée à payer longtemps un prix supérieur à celui que ferait la concurrence ?

Pour être en mesure de répondre à de telles questions, il faut dépasser le stade des palabres, créer sans retard un comité d'étude intercantonal, prendre des contacts avec tous ceux qui pourraient s'intéresser à l'opération de sauvetage : autorités cantonales et municipales, régions autonomes, grossistes, distributeurs, grandes entreprises publiques et privées, etc.

Après examen, l'aventure se révélera peut-être téméraire, mais les Romands auront au moins tenté quelque chose. Ensemble. »

Pour complément des dossiers

Lorsqu'ils évoquent les difficultés que pourrait rencontrer une entreprise nationale d'économie mixte, les commentateurs sous-estiment une donnée essentielle. A partir du moment où une entreprise représente des intérêts collectifs, elle peut encore être soumise à la pression d'une concurrence normale certes, mais elle ne peut plus faire l'objet d'actes de guerre économique déclarés. Le dumping et le sabotage qui est toléré, abusivement d'ailleurs quand il vise une entreprise purement privée, devient intolérable envers une entreprise d'intérêt public.

Par exemple, on parle de difficultés de ravitaillement possibles, parce que le pétrole doit d'abord être amené à la frontière, utilisant obligatoirement l'oléoduc de l'E.N.I.

Or l'E.N.I., qui a passé des accords avec Esso lui donnant rang peu à peu de membre du Cartel, mais qui n'en reste pas moins une société indépendante et une société d'Etat italienne, l'E.N.I. ne saurait prendre à l'égard d'une société nationale suisse une décision aussi brutale que celle qui consisterait à fermer le robinet, à couper l'oléoduc. D'emblée, si tel devait être le cas, l'affaire ne serait plus privée, mais mettrait en cause les relations diplomatiques entre les deux nations. C'est impensable. Du point de vue du droit, une telle décision serait aussi grave que l'interruption du trafic sur un fleuve international.

La Société de Banque suisse

Pourquoi les grandes banques entre les mains desquelles repose la décision de vendre n'encouragent-elles pas de tout leur poids la solution de rechange : vente à un groupe suisse ?

On sait qu'un tel accord permettrait à Italo-Suisse de vendre simplement sa majorité d'actions (60 millions) et d'éviter, par rapport aux offres d'Esso, une perte d'au moins 20 millions.

N'est-ce pas le fait que nos grandes banques qui représentent dans le monde entier les intérêts de nos industries d'exportation sont l'objet de pressions qui ne portent pas seulement sur la concurrence pétrolière. Il doit être facile à une puissance économique comme la Standard Oil de dire : « Et si l'on relançait la guerre des tarifs horlogers ? ». Qu'on nous dise alors que telle est la menace et nous saurons, désormais, que nous avons perdu une bonne part de cette indépendance nationale dont nous sommes si patriotiquement fiers. Il faut donc reprendre avec insistance cette question. Pourquoi les grandes banques suisses ne cherchent-elles pas la solution qui leur permettrait de sauver 20 millions ?

Dumping

Et si le Cartel poursuivait le dumping ? Ce dumping lui coûte, ne l'oublions pas, plusieurs centaines de millions par an. Nous nous en apercevons agréablement sur nos comptes de chauffage et l'indice des prix, si malmené ailleurs, y gagne, là, grandement.

Si nous étions M. Schaffner, nous serions même prêts à couvrir par une subvention de 20 millions le déficit des Raffineries. Placer 20 millions pour permettre au pays d'économiser 300 millions, peut-on rêver d'une meilleure affaire à l'échelle nationale ? M. Schaffner, indice + 4,8 %, n'en fait pas tous les jours d'aussi brillantes.

Brèves remarques sur les élections françaises

La valeur exceptionnelle pour le fond et encore plus pour la forme du débat Michel Debré-Pierre Mendès-France. D'une qualité vraiment française. Pour la radio romande, une indication utile. La confrontation de deux points de vue politiques, le duel, le combat singulier accroche mieux souvent que le forum, composé à la proportionnelle autour d'une table ronde où chacun essaie de tirer à soi un pan du tapis.

Lorsque de Gaulle imposa l'élection du président au suffrage universel, il pensait asseoir son régime par un scrutin plébiscitaire. En fait, il créait du nouveau, mettait en marche une dynamique qui, comme toujours en politique, allait dépasser les intentions premières de ses inventeurs.

Sous le succès Mitterrand, on devine l'incertitude de la gauche socialiste toujours hésitante et valsante entre le Front populaire et le parti modéré centre gauche. Cette incertitude subsistera tant que les appareils resteront en place. Aussi la proposition du communiste italien Amendola : dissoudre les partis socialistes et communistes et les refondre en un nouveau parti de gauche apparaîtra en France et en Italie toujours moins utopique. Mais nos voisins n'en sont pas encore là.

Pourtant, il est fort probable que le succès de Mitterrand créera, lui aussi, quelque chose de nouveau et d'imprévisible pour ceux qui pensaient le contrôler et tirer les ficelles.

A nos lecteurs

Merci à tous ceux qui déjà ont renouvelé leur bail avec D. P. et qui, en nombre, ont profité de notre offre « abonnement-cadeau » pour abonner un ami. A tous nos lecteurs, ce numéro étant le dernier de 1965, nos meilleurs vœux pour que prospère en 1966 leur domaine privé. Pour le reste, nous en parlerons ensemble tout au long de l'année.

Nous n'oublions pas que nous avons à commenter les suggestions que nos lecteurs nous ont adressées en répondant à notre référendum. Nous avons décidé de choisir de numéro en numéro une de ces propositions et de donner chaque fois le point de vue de D.P. par un bref commentaire du sujet. Nous commencerons dès le 45. A été retenue : la réforme de la Constitution fédérale.

Enfin plusieurs lecteurs pourraient s'associer à notre travail. Notre équipe ne pratique pas le numerus clausus. Ce qui pour nous est le plus utile, désireux que nous sommes de garder une certaine unité de ton et la liberté de discuter chaque article, à moins que l'auteur sous sa signature n'en assume la responsabilité, ce sont les renseignements et les informations. Or, il ne s'agit pas pour nous de chasser la nouvelle inédite ou scandaleuse. Les scandales au sens étroit du terme sont rares, ils ne nous intéressent d'ailleurs pas outre mesure, quant à la chasse à l'actualité, c'est l'affaire des quotidiens. En revanche, il est des sujets d'actualité ou d'intérêt général qui ne peuvent être commentés qu'à partir d'un dossier bien constitué. Une coupure de presse, un prospectus d'emprunt obligatoire souvent riche en renseignements sur les participations des sociétés, une étude précise sur un sujet social ou économique ou culturel, voilà le plus utile. En 1966, nous aimerions mieux associer nos lecteurs à notre travail. Le meilleur commencement d'une collaboration, c'est la recherche de la documentation. Vous connaissez d'ailleurs l'adresse. Case Chauveron 142, Lausanne.